

Extrait des décisions du Bureau du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 4 décembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSE Andre, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : LEGROS Pierre et LEVASSEUR Dominique.

Était absent : : HOUSSARD Jean-Claude et MADELON Jean-Louis.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, Mickaël MARTIN – Responsable du centre de tri et PAV, Gilles ALLEAUME – Responsable Systèmes d'Information et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20
Présents.....16

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 15.

Date de la convocation : 26 novembre 2024. Secrétaire de séance : PECOT Bertrand.

N° 2024-121 : AUTORISATION DU PRÉSIDENT À SIGNER LE MARCHÉ DE RÉCEPTION, TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES AVEC VEOLIA

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision des membres du bureau du 5 juin 2024 rendue exécutoire le 6 juin 2024 autorisant le président à signer la convention constitutive du groupement de commande en vue de la passation du marché public relatif à la réception, tri et conditionnement des déchets ménagers et assimilés recyclables ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue le marché pour les 2 lots à la société suivante : IPODEC Normandie S.A.S dont le siège social se situe 18/20 rue Henri Rivière BP 91013, 76171 ROUEN.

Article 2 : L'exécution du marché débute le 8 juin 2025. Le marché est conclu pour une durée ferme de 6 ans 6 mois et 23 jours, reconductible une fois 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2032.

Article 3 : Le marché est passé sous la forme d'un marché ordinaire conclu à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

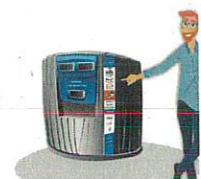


Pour le lot 1 :

Code de	Désignation	Forme	Unité	Prix unitaire en € HT
1 - Prestations de tri et conditionnement, comprenant : - Accueil et réception des matières entrantes - Tri, conditionnement et chargement des matières triées - Réalisation de caractérisations - Visites du centre de tri et parcours pédagogique				
1.1	Tri et conditionnement des emballages recyclables et papiers collectés en mélange pour un tonnage total du lot inférieur à 25 500 t/an	Unitaire	€HT/t entrante	233,00 €
1.2	Tri et conditionnement des emballages recyclables et papiers collectés en mélange pour les tonnes comprises entre 25 500 t/an et 26 700 t/an	Unitaire	€HT/t entrante	213,00 €
1.3	Tri et conditionnement des emballages recyclables et papiers collectés en mélange pour les tonnes supérieures à 26 700 t/an	Unitaire	€HT/t entrante	213,00 €
1.5	Visite du centre de tri	Unitaire	€HT/visite	220,00 €
1.6	Réalisation d'une caractérisation de déchets ménagers et assimilés recyclables	Unitaire	€HT/caractérisation	180,00 €
1.7	Réalisation d'une caractérisation d'ordures ménagères résiduelles	Unitaire	€HT/caractérisation	600,00 €
2 - Gestion des refus de tri				
2.3	Transport des refus de tri depuis le centre de tri du Titulaire vers l'installation de traitement du SEVEDE ECOSTU'AIR à Saint-Jean de Folleville	Unitaire	€HT/t	18,00 €
2.4	Transport des refus de tri depuis le centre de tri du Titulaire vers l'incinérateur sur le site ECOVAL à Guichainville	Unitaire	€HT/t	35,00 €

Pour le lot 2 :

Code de	Désignation	Forme	Unité	Prix unitaire en € HT
1 - Prestations de tri et conditionnement, comprenant : - Accueil et réception des matières entrantes - Tri, conditionnement et chargement des matières triées - Réalisation de caractérisations - Visites du centre de tri et parcours pédagogique				
1.1	Tri et conditionnement des emballages recyclables et papiers	Unitaire	€HT/t entrante	233,00 €
1.2	Visite du centre de tri	Unitaire	€HT/visite	220,00 €
1.3	Réalisation d'une caractérisation de déchets ménagers et assimilés recyclables	Unitaire	€HT/caractérisation	180,00 €
1.4	Réalisation d'une caractérisation d'OMR	Unitaire	€HT/caractérisation	600,00 €
2 - Gestion des refus de tri				
2.1	Transport des refus de tri depuis le centre de tri du Titulaire	Unitaire	€HT/t	18,00 €
2.2	Transport des refus de tri depuis le centre de tri du Titulaire	Unitaire	€HT/t	35,00 €



Article 4 : Les crédits nécessaires à la prestation seront inscrits aux budgets primitifs pour les années couvertes par le marché au compte 611.

Article 5 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent extrait et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024



ID : 027-252703863-20241204-2024_121-DE